ABBACO
société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 3000 euros
Siège social : 17 rue de la Treille - 77300 FONTAINEBLEAU
882 236 011 RCS MELUN

Procès-verbal des décisions de l'associé unique du 1 septembre 2025

Le 1 septembre 2025, à dix heures, au siège social de la société,

Monsieur Nicolas GIBAUD, associé unique de la société ABBACO, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 3000 euros, ayant son siège social au 17 rue de la Treille, 77300 FONTAINEBLEAU et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MELUN sous le numéro 882 236 011, a établi, ainsi qu'il suit, le présent procès-verbal.

Il a pris les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Première décision

L'associé unique décide de transférer le siège social du 17 rue de la Treille 77300 FONTAINEBLEAU au 18B rue de la Paroisse 77300 FONTAINEBLEAU , à compter de ce jour.

En conséquence, l'article concernant le siège social a été modifié comme suit :

<< Le siège social est fixé au : 18B rue de la Paroisse 77300 FONTAINEBLEAU >>

Le reste de l'article est sans changement.

Deuxième décision

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l’associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

Monsieur Nicolas GIBAUD

